

**MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLUI**  
[www.coeurcotefleurie.org](http://www.coeurcotefleurie.org)

**Par arrêté n°14 du 30 août 2019**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°14 : annexion de l'arrêté préfectoral en date du 15 Mai 2017 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Département du Calvados

**Par arrêté n°8 du 27 juin 2019**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°8 : annexion de l'arrêté préfectoral n°CRMH/19-002 en date du 11 juin 2019 portant inscription au titre des Monuments historiques de l'établissement de bains de mer dont les « Bains pompéiens » à DEAUVILLE.

**Par arrêté n°5 du 23 novembre 2018**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°5 : annexion des arrêtés préfectoraux instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé.

**Par arrêté n°3 du 23 avril 2018**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°3 : annexion du Règlement Local de Publicité intercommunal approuvé le 31/03/2018 (voir document complet sur [www.coeurcotefleurie.org](http://www.coeurcotefleurie.org)).

**Par arrêté n°14 du 27 novembre 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°14 : annexion de la servitude d'utilité publique - révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et paysager en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire (Site Patrimonial Remarquable - Loi LCAP) : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE sur la commune de TROUVILLE-SUR-MER.

**Par arrêté n°8 du 28 avril 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°8 : annexion du Décret du 10/09/2015 modifié par décret du 06/07/2016 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour des centres radioélectriques **et** sur le parcours de faisceaux hertziens dans le département du Calvados.

**Par arrêté n°1 du 2 Mars 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°1 : annexion des cartes communales - Atlas Régional des Zones Inondables.

**Par arrêté n°2 du 2 Mars 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°2 : annexion des cartes communales - Atlas Régional des Zones Humides.

**Par arrêté n°3 du 2 Mars 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°3 : annexion des cartes communales - Atlas Régional des Zones sous le Niveau Marin.

**Par arrêté n°4 du 2 Mars 2017**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°4 : annexion de la servitude d'utilité publique – inscription au titre des Monuments Historiques du Casino de Trouville-sur-Mer (Arrêté Préfectoral de la Région Normandie en date du 22/12/2016).

**Par arrêté n°8 du 18 octobre 2016**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°8 : annexion de la servitude d'utilité publique - Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Villers-sur-Mer (ex AVAP - loi LCAP du 07/07/2016).

**Par arrêté n°5 du 24 mai 2016**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°5 : annexion du Décret du 10/09/2015 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage de centres radioélectriques pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques dans le département du Calvados : station hertzienne de VILLERS-SUR-MER – ROUTE COMMUNALE N°10 – n° ANFR : 014 014 0088.

**Par arrêté n°4 du 24 mai 2016**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°4 : annexion du Décret du 10/09/2015 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage de centres radioélectriques pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques dans le département du Calvados : station hertzienne de TROUVILLE-SUR-MER – « Le Parquet » - n° ANFR : 014 014 0087.

**Par arrêté n°3 du 15 mars 2016**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°3 : annexion de la servitude d'utilité publique - révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Base Vallée de la Touques.

**Par arrêté n°1 du 29 janvier 2016**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°1 :
  - Modification du périmètre de protection de la gare de TROUVILLE-DEAUVILLE
  - Suppression du périmètre de protection de l'ancienne poste de TROUVILLE
  - Modification du périmètre de protection de la chapelle Saint-Laurent
  - Modification du périmètre de protection de la poissonnerie de TROUVILLE
  - Modification du périmètre de protection de la villa Strassburger

**Par arrêté n°4 du 13 novembre 2015**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°4 : annexion de la servitude d'utilité publique - Aire de **mise en Valeur** de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Deauville.

**Par arrêté n°3 du 14 août 2015**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°3 : annexion du périmètre (secteur 1AUCp1 – Trouville-sur-Mer) à l'intérieur duquel l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation.

**Par arrêté n°28 du 12 décembre 2014**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°28 : annexion des délibérations du Conseil communautaire portant sur la délégation du Droit de Prémption Urbain à la Ville de Deauville dans un secteur spécifique, et du Droit de Prémption Urbain renforcé en zone UT du PLUi.

**Par arrêté n°24 du 2 juin 2014**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°24 : annexion des délibérations du Conseil Communautaire : Institution du Droit de Prémption Urbain dans les Zones U et AU du PLUi, et du Droit de Prémption Urbain Renforcé en zone UT du PLUi;

**Par arrêté n°21 du 25 avril 2014**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°21 : annexion de l'arrêté préfectoral de prescriptions spéciales – Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE).

**Par arrêté n°20 du 25 avril 2014**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°20 : annexion des cartes communales Territoires et Corridors Humides.

**Par arrêté n°19 du 25 avril 2014**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ❖ Arrêté n°19 : annexion des cartes communales de la profondeur des nappes phréatiques en période de très hautes eaux.

**Par arrêtés n°16 et 17 du 17 décembre 2013**, les annexes du PLUi ont été mises à jour :

- ✎ Arrêté n°16 : institution d'un secteur à taux majoré (12%) de la taxe d'aménagement à Bénerville-sur-Mer ;
- ✎ Arrêté n°17 : instauration de périmètres de protection du patrimoine bâti ou non bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines (article L111-6-2 code de l'urbanisme).